

« Résumé à l'intention des citoyens »

Annexe au rapport annuel de mise en œuvre 2016 PDRR 2014-2020

Dans la continuité d'une gestion partenariale des fonds européens à La Réunion lors des exercices précédents, le partenariat Etat/ Région/ Département a décidé, conformément à la loi du 27 janvier 2014 mis en application par le décret de 03 juin 2014, de confier au Conseil Départemental le rôle d'autorité de gestion pour le FEADER.

Acteur reconnu et porteur de la politique agricole sur le plan local depuis 2005, le Département, par décision de la Commission Permanente du 20 juin 2014, a accepté de prendre de nouvelles responsabilités vis-à-vis de la Commission Européenne.

Vis-à-vis de l'Union Européenne, le Conseil Départemental a pour rôle de mettre en œuvre de manière efficace et efficiente les mesures du Programme de Développement Rural de La Réunion (P.D.R.R.) notamment en ce qui concerne :

- ✓ Le suivi de chaque mesure au moyen d'indicateurs financiers, de réalisation et cible,
- ✓ Le contrôle de la qualité de la mise en œuvre du programme,
- ✓ La mise en place d'un système d'enregistrement électronique sécurisé permettant de conserver, de gérer et de fournir les informations statistiques sur le programme et sa mise en œuvre,
- ✓ La mise en œuvre d'une communication et publicité appropriées.

Le PDRR FEADER 2014-2020, doté de 385,5 millions d'euros soit une hausse de +17% par rapport à l'exercice précédent, a été élaboré selon quatre orientations :

- ✓ Levier de performance et de compétitivité pour l'agriculture réunionnaise,
- ✓ Structuration du territoire et notamment les hauts de l'île,
- ✓ Gestion durable des ressources naturelles principalement l'eau,
- ✓ Investir dans la recherche et dans l'innovation et de développer les compétences.

Chaque Autorité de Gestion doit soumettre annuellement à la Commission un rapport annuel de mise en œuvre (RAMO), contenant des informations clés sur le suivi et la réalisation du programme. Le rapport présenté en 2016 porte sur les années civiles 2014 et 2015. Ces 2 années de programmation ont été principalement financées par les crédits du programme précédent (2007-2013).

Compte-tenu de l'approbation tardive des PDR (août 2015 pour le PDR de la Réunion), le RAMO 2016 est donc une version allégée qui ne prend en compte que les dossiers programmés jusqu'au 31 décembre 2015.

Le Programme de Développement Rural de la Réunion 2014-2020 a été approuvé par décision de la Commission Européenne le 25 août 2015. Est allouée à La Réunion une enveloppe globale de FEADER de 385 500 000 € Avec les contreparties nationales, 514 000 000 € de dépenses publiques seront investis au titre du PDRR 2014-2020 pour le développement agricole et rural de La Réunion.

1. Rappel de l'architecture du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020

Le PDRR est organisé autour de 13 mesures qui se déclinent en 66 dispositifs d'aides. Le tableau ci-après résume la répartition financière du PDRR par mesure.

Mesures	Montants FEADER (€)
Mesure 1 - Transferts de connaissances et actions d'information	27 350 000
Mesure 2 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	7 830 000
Mesure 4 - Investissements physiques	151 305 000
Mesure 5 - Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mise en place de mesures de prévention appropriées	2 000 000
Mesure 6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises	17 370 000
Mesure 7 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	32 700 000
Mesure 8 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	19 025 000
Mesure 10 - Agroenvironnement - climat	17 400 000
Mesure 11 - Agriculture biologique	3 680 000
Mesure 13 - ICHN	34 000 000
Mesure 16 - Coopération	43 640 000
Mesure 19 - Soutien en faveur du développement local au titre de Leader (DLAL)	20 800 000
- Assistance technique	8 400 000
TOTAL	385 500 000

Etat d'avancement du PDRR au 31 décembre 2015 :

Mesure	TO	Intitulé du type d'opération	Montant FEADER	Montant CPN	Dépenses publiques	Numéro domaine prioritaire	Intitulé domaine prioritaire
Mesure 1 - Transferts de connaissances et actions d'information							
	1.1.1	Accroître les compétences des acteurs en milieu rural	343 200,00 €	114 400,00 €	457 600,00 €	6A	Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales

	1.2.1	Transfert de connaissances et actions d'information	697 078.00 €	232 359.00 €	929 437.00 €	2A 3A 3 B P4	Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales
Mesure 6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises							
	6.1.1		110 460,00 €	36 820,00 €	147 280,00 €		
	6.1.2	Installation jeunes agriculteurs – prêt bonifiés	7 188,00 €	2 396,00 €	9 584,00 €	2B	Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations
Mesure 16 - Coopération							
	16.2.1	Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique	1 988 753.21 €	662 917.74 €	2 651 670.95 €	1B	Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement
Total général			3 146 679,21 €	1 048 892,74 €	4 195 571,95 €		

Après examen des critères de sélection et validation de la stratégie de communication lors du Comité National de Suivi du 07 octobre 2015, les premières demandes d'aide ont été instruites et programmées pour examen lors du comité de programmation (C.L.S.) de novembre 2015. Au 31 décembre 2015, 12 dossiers ont été présentés en C.L.S.

De même, à la suite de la validation du PDRR mais pour certains dispositifs par anticipation au vu de la stabilisation de certaines mesures lors des échanges avec la Commission, plusieurs appels à projets ont été lancés notamment :

- 1.2.1 : Transfert de connaissances et actions d'information : 18 mai 2015
- Accroître les compétences des acteurs en milieu rural : 28 mai 2015
- 16.7.1 : Animation territoriale & approche collective du développement de hauts/ Observatoire des hauts : 29 juin 2015

- 16.7.1 : Animation territoriale & approche collective du développement de hauts/ Animation territoriale : 03 août 2015
- LEADER : 24 août 2015
- 16.2.1 : Mise au point de nouveaux procédés, produits, pratiques : 01 octobre 2015

- **Mesure 1 - Transferts de connaissances et actions d'information :**

1.1.1 Accroître les compétences des acteurs en milieu rural

Faisant suite à un appel à projets lancé le 27 mai 2015, une opération « Pour un territoire des hauts ruraux compétent et innovateur » a été programmée au bénéfice de l'A2DR (Association Développement Rural de La Réunion) sur le TO « Accroître les compétences des acteurs en milieu rural » pour un montant total de 457 600 € de Dépenses Publiques.

L'objectif de cette opération est d'accompagner les processus conduisant un habitant à devenir acteur, de qualifier les jeunes et opérateurs économiques en accroissant leur compétence, d'ouvrir des perspectives de développement individuel et collectif, pour concourir in fine à l'émancipation et au progrès des Hauts de La Réunion.

1.2.1 Transfert de connaissances et actions d'information

Faisant suite à un appel à projets lancé le 18 mai 2015, 7 dossiers ont été programmés au titre du TO « Transfert de connaissances et actions d'information » au 31 décembre 2015 pour un montant total de 929 437 € de Dépenses Publiques.

Ce TO vise à soutenir les organismes professionnels agricoles intervenant dans une démarche de soutien à l'encadrement technique régulier et aux conditions d'exercice de l'activité agricole, selon les grandes orientations du projet agricole de la Réunion.

Les actions éligibles au titre de ce TO portent sur la diffusion des savoirs et des techniques au sein des exploitations agricoles, au travers des groupes cibles, et en accompagnant les projets d'acquisition de connaissances et de compétences des agriculteurs.

Les actions des organismes agricoles suivants ont ainsi été soutenues au titre de l'appel à projet 2015 2ème semestre/ 2018 :

FILIERE	STRUCTURE
Végétale	FDGDON
Végétale	ADPAPAM
Elevage	ARP
Végétale	ASSOCIATION AROP-FL
Foncier	CTICS
Foncier	SAFER
Canne à sucre	CTICS

- **Mesure 6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises**

En 2015, 4 jeunes agriculteurs ont bénéficié des aides à l'installation pour un montant total de 156 864 € de Dépenses Publiques.

Les aides à l'installation couvrent 2 types d'aides : la Dotation Jeune Agriculteur et les prêts bonifiés.

Les aides à l'installation ont pour objectif de contribuer à faciliter et à améliorer la qualité des installations de jeunes agriculteurs, ayant un niveau de formation suffisant, dans des conditions économiques satisfaisantes sur la base d'un plan de développement de leur exploitation (PDE) élaboré sur une période de 5 ans maximum, sur des structures viables et pérennes.

Sur l'ensemble de la période de programmation 2014-2020, l'objectif est de soutenir 180 exploitations qui bénéficieront ainsi de l'aide au démarrage pour les jeunes agriculteurs.

- **Mesure 16 – Coopération**

16.2.1 Expérimentation agronomique

Faisant suite à un appel à projets lancé le 21 septembre 2015, 2 dossiers ont été programmés au titre du TO « Expérimentation agronomique » au 31 décembre 2015 pour un montant total de 2 651 670,95 € de Dépenses Publiques.

Le TO 16.2.1 vise à financer des projets de mise au point de nouveaux produits, d'outils, des pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et d'expérimentation agronomique pour aboutir sur la période de programmation à des résultats en termes de nouveaux produits ou pratiques opérationnels. Les actions financées permettront ainsi de répondre à des problématiques propres au contexte insulaire tropical en faisant mieux correspondre attentes des professionnels et offres des équipes d'expérimentation dans une approche inter-filière décloisonnée et de mise en réseau des compétences au travers des réseaux d'innovation technique et de transfert agricole

Les actions des organismes agricoles suivants ont ainsi été soutenues au titre de l'appel à projet 2015 2ème semestre/ 2018 :

Thématiques	STRUCTURE
Volet 2: RITA Fruits & légumes	ARMEFLHOR
Volet 1	CIRAD